

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2023-12-355

19 décembre 2023

Désignation des attributaires de l'accord-cadre n°2023-10-51 « Audit de la participation des bénéficiaires et contrôle de service fait sur le volet budgétaire dans le cadre du marché « Mon conseil en évolution professionnelle" pour les salariés et les travailleurs indépendants, délivré par les opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences »

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment ses articles 36 et 37,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, L. 2152-7 et R. 2152-7,

Vu le décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences,

Vu le Règlement intérieur du Conseil d'administration approuvé par la délibération n° 2019-02-005 du 14 février 2019, dans sa version modifiée par la délibération n° 2020-10-140 du 15 octobre 2020,

Après en avoir délibéré le 19 décembre 2023,

Décide :

Article 1

Est approuvée la désignation des attributaires suivants des lot 1 et 2 de l'accord-cadre « Audit de la participation des bénéficiaires et contrôle de service fait sur le volet budgétaire dans le cadre du marché "Mon conseil en évolution professionnelle" pour les salariés et les travailleurs indépendants, délivré par les opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences ».

Le lot 1 est un accord-cadre multi-attributaires à bons de commande avec un montant maximum de 1 400 000 euros HT et le lot 2 est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum de 750 000 euros HT.

Lot	Attributaires	Montant maximum en € HT sur la durée totale du marché
Lot 1	<p>GROUPEMENT LUMELLO</p> <p>320 chemin de la Lardie « Eyliac » 24330 Bassillac-et-Auberoche</p> <p>Co-traitants : CONTI CONSULTING, PASCALE BROQUET et REGNIER ERIC</p>	1 400 000 € HT
	<p>FAR CONSEIL</p> <p>6 rue du Vert Buisson 95300 Pontoise</p>	

Lot	Attributaire	Montant maximum en € HT sur la durée totale du marché
Lot 2	<p>BECOUBE</p> <p>1, rue de Buffon 49100 ANGERS</p>	750 000 € HT

Article 2

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général de France compétences à signer les actes d'engagement et autres pièces contractuelles relatifs à l'exécution de l'accord-cadre n° 2023-10-51 à bons de commande avec les attributaires susmentionnés à l'article 1 et dans les conditions figurant dans leur offre finale, sous réserve de la fourniture par les attributaires des certificats et attestations prévus aux articles R. 2143-6 à R. 2143-11 du code de la commande publique et de l'acte d'engagement signé.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Courbevoie,
Le 19 décembre 2023,

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration